



COGEFI

Gestion

**Code européen de transparence AFG–FIR pour
les Fonds ISR**

-

Cogefi Elixir

-

15/10/2020

Déclaration d'engagement

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé respectivement par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF lors de leurs Conseils d'administration en 2018.

Il est obligatoire pour tous les Fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des Fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du Fonds Cogefi Elixir.

C'est notre première adhésion qui couvre la période de mai 2020 à mai 2021. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. <http://www.afg.asso.fr/>

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR. <http://www.frenchsif.org/>

Eurosif, le Forum Européen de l'Investissement Durable et Responsable, est une association européenne à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de développer l'investissement durable et responsable. <http://www.eurosif.org>

Conformité du Code de transparence

Ce Code de Transparence ISR AFG-FIR/EUROSIF a pour vocation de fournir aux investisseurs une information claire et transparente sur les **principes et processus guidant notre gestion ISR**.

La société de gestion Cogefi Gestion s'engage à être transparente. Notre réponse complète au Code concernant la gestion de nos Fonds ISR peut être consultée ci-après et est accessible dans le Rapport annuel de chacun de nos Fonds ouverts au public et sur notre site internet.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Cogefi Gestion.

Nos Fonds ISR respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Date : 15 octobre 2020

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	5
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION.....	5
2.1 NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE	5
2.2 QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?	5
2.3 COMMENT LA SOCIETE DE GESTION A-T-ELLE FORMALISE SA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?.....	8
2.4 COMMENT EST APPREHENDEE LA QUESTION DES RISQUES / OPPORTUNITES ESG DONT CEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIETE DE GESTION ?	8
2.5 QUELLES SONT LES EQUIPES IMPLIQUEES DANS L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?	12
2.6 QUEL EST LE NOMBRE D'ANALYSTES ISR ET LE NOMBRE DE GERANTS ISR EMPLOYES PAR LA SOCIETE DE GESTION.....	12
2.7 DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?	13
2.8 QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION ?.....	13
2.9 QUEL EST LE POURCENTAGE DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION RAPPORTE AUX ENCOURS TOTAUX SOUS GESTION ?	14
2.10 QUELS SONT LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ?	15
3. DONNEES GENERALES SUR LE FONDS ISR PRESENTE DANS CE CODE DE TRANSPARENCE	15
3.1 QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DU / DES FONDS ?	15
3.2 QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISES POUR L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS ?	16
3.3 QUELS CRITERES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?	17
3.4 QUELS PRINCIPES ET CRITERES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?	20
3.5 QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION...) ?	21
3.6 À QUELLE FREQUENCE EST REVISEE L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS ? COMMENT SONT GERES LES CONTROVERSES ?	26
4. PROCESSUS DE GESTION	27
4.1 COMMENT LES RESULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	27
4.2 COMMENT LES CRITERES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	28
4.3 COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRESENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC) ?	29
4.4 LE PROCESS D'EVALUATION ESG ET / OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ?	29
4.5 UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?	29
4.6 LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET / EMPRUNT DE TITRES ?	29
4.7 LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ?	30
4.8 LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?	30

5. CONTROLES ESG.....	30
5.1 QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG FIXEES POUR LA GESTION DU/DES FONDS ?	30
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG.....	34
6.1 COMMENT EST EVALUEE LA QUALITE ESG DU/DES FONDS ?.....	34
6.2 QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT UTILISES PAR LE/LES FONDS ?.....	35
6.3 QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?.....	37
6.4 LA SOCIETE DE GESTION PUBLIE-T-ELLE LES RESULTATS DE SA POLITIQUE DE VOTE ET DE SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ?.....	37

1. Liste des Fonds concernés par ce Code de transparence

NOM DU FONDS : **COGEFI ELIXIR**

Stratégie dominante	Stratégie complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours au 31/12/2019	Lien vers les documents relatifs du fonds
Best in class	Intégration ESG Exclusion	Actions de pays de l'Union Européenne	Armement controversé Tabac	10 229 949 €	https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des Fonds auxquels s'applique ce Code

COGEFI GESTION

11, rue Auber - 75009 Paris

+33 (0)1 40 06 02 22

www.cogefi.fr

contact@cogefi.fr

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Cogefi Gestion est un gestionnaire de conviction qui sélectionne les titres dans lesquels investir selon des critères de qualité. Nous pensons qu'une entreprise transparente, soucieuse de sa gouvernance et de ses employés, et qui place la durabilité au centre de sa stratégie de croissance doit dans la durée offrir un meilleur rendement économique. Ces critères

permettent de réduire le risque de controverses et d'accidents préjudiciables à son développement.

Depuis plusieurs années, l'analyse extra-financière s'impose comme un complément indispensable de l'analyse financière. De nouvelles opportunités ont émergé pour les acteurs de l'investissement, en s'appuyant sur des fournisseurs de données spécialisés sur la notation des critères ESG. Il est désormais indispensable de s'appuyer sur ces critères qui sont des facteurs de performance durable. Les trois piliers de notre analyse sont :

- **Environnement** : C'est l'enjeu du 21^{ème} siècle. Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Certains secteurs comme l'énergie et l'automobile font face à des défis gigantesques de réduction d'émissions carbone, de gestion des ressources et de traitement des déchets. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique.**
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés et des parties prenantes doivent être traités avec attention. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises qui placent le capital humain comme un facteur clé de développement.**
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples : réduire le risque de controverses, aligner les intérêts des actionnaires et des dirigeants, optimiser le management au sein de l'entreprise. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dotées d'une gouvernance solide.**

Nous assistons à un alignement progressif des intérêts des acteurs économiques et financiers :

- Des clients de plus en plus sensibilisés aux enjeux du développement durable, qui accordent plus d'importance à l'origine des produits qu'ils consomment,
- Une régulation de plus en plus structurée autour de ces problématiques par les autorités,
- Des entreprises qui intègrent ces nouveaux besoins et doivent déployer des stratégies de transition énergétique et sociale,
- Des investisseurs qui souhaitent davantage de transparence sur la traçabilité de leur investissement,
- Des organismes de certification qui développent des labels permettant de justifier les bonnes pratiques et de structurer l'Investissement Responsable,

En tant que société d'investissement, nous avons conscience de notre importance dans le financement d'une économie durable, en proposant des solutions d'investissement adaptés pour notre clientèle.

C'est pourquoi Cogefi Gestion a décidé de devenir graduellement un Investisseur Responsable en intégrant des thématiques de durabilité dans la gestion collective.

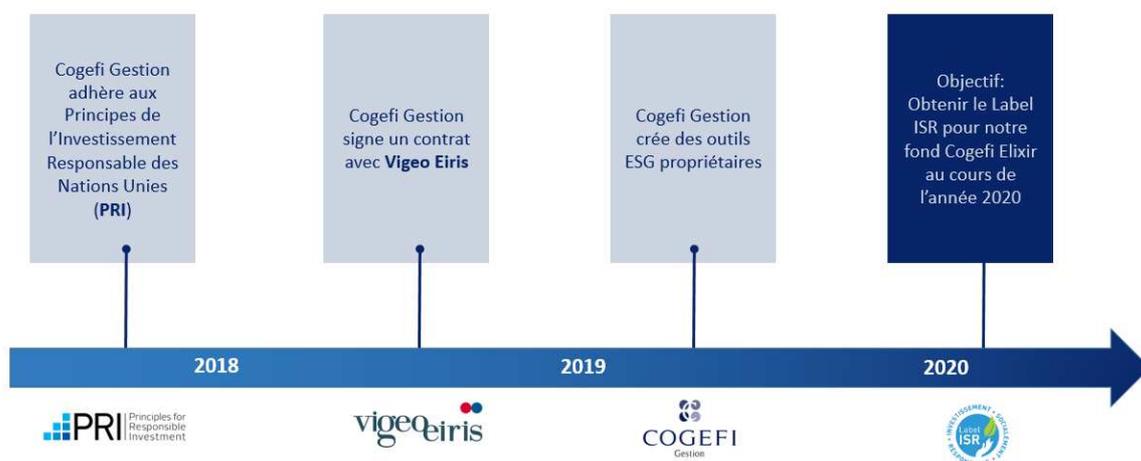
En 2018, Cogefi Gestion a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. L'organisation s'engage publiquement en tant qu'investisseur à appliquer ces principes et à améliorer leur contenu dans le temps par le biais d'échanges avec d'autres sociétés de gestion et des représentants des PRI.

Cogefi Gestion est également membre de l'AFG, qui cherche à améliorer les pratiques RSE en partenariat avec le FIR. Dans ce cadre, la société fait partie du club des entrepreneurs, dans lequel les questions relatives à l'ESG prennent une place croissante.

En 2019, Cogefi Gestion a signé un contrat avec Vigeo Eiris, fournisseur de données ESG filiale du groupe Moody's. Vigeo Eiris fournit l'ensemble des données d'analyse extra-financière sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance des Entreprises européennes, ainsi qu'un suivi dynamique de la gestion des controverses.

En 2019, Cogefi Gestion a créé des outils d'analyse ESG pour traiter les données fournies par Vigeo Eiris, dans le but d'intégrer la dimension ESG dans le suivi des Fonds.

En Mai 2020, Cogefi Gestion a développé une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour le Fonds Cogefi Elixir, et a pour objectif d'obtenir le label ISR au cours de l'année 2020.



6 Fonds de la maison (Origines, Europe, Flex Dynamic, Flex Moderate, Short Term Bond, High Quality Bond) sont couverts par l'intégration ESG, ce qui laisse la possibilité aux gérants d'utiliser les notations ESG fournies par Vigeo Eiris, mais aussi d'améliorer la note globale de leur portefeuille et de cibler les meilleurs profils ESG de leur secteur. Le gérant peut également suivre plusieurs indicateurs d'impact dont l'intensité carbone. Cette approche n'est cependant pas contraignante.

Nous avons construit un processus ISR pour Cogefi Elixir, avec des contraintes à respecter.

Ci-dessous les encours des différents Fonds en question :

<i>en Millions euros</i>	2017	2018	2019	Couverture
ELIXIR	6	2	10	ISR
EUROPE	46	27	26	ESG
FLEX DYNAMIC	36	37	37	ESG
FLEX MODERATE	19	12	10	ESG
ORIGINES			7	ESG
SHORT TERM BOND	103	48	32	ESG
HIGH QUALITY BOND			14	ESG

L'intégration de critères ESG concerne, au 31 Mai 2020 : **75% des encours** des fonds de Cogefi Gestion.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Notre politique d'investisseur responsable est disponible sur la page https://www.cogefi.fr/files/upload/file/Informations_règlementaires/

Notre politique d'exercice des droits de vote est également disponible sur notre site internet sur cette page : <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires/>

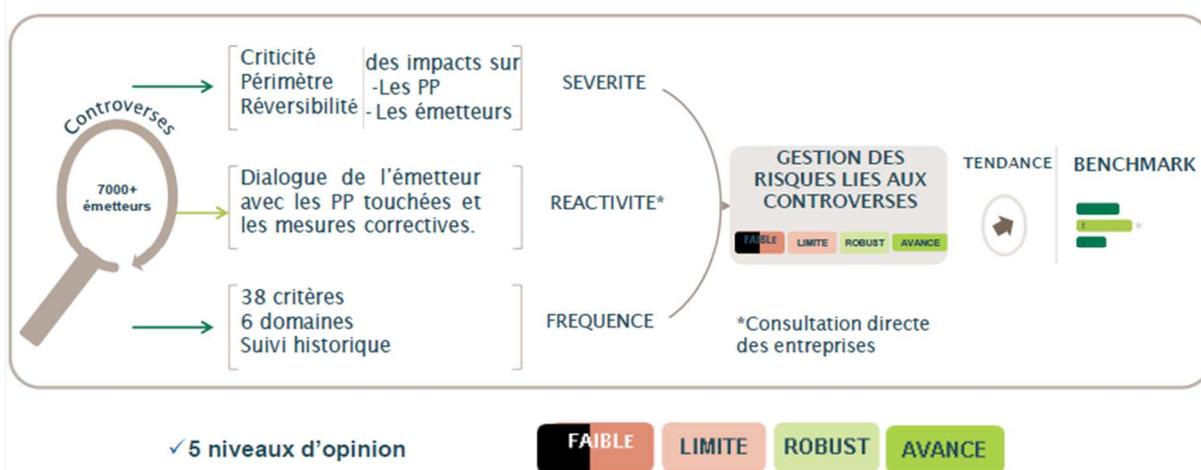
2.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Cogefi Gestion est convaincu que la prise en compte des critères ESG dans la gestion participe à la fois à une réduction de ses risques financiers et à la performance financière de nos investissements. Nous considérons que la capacité d'une entreprise à gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance s'évalue sur les points suivants :

- **L'activité centrale de l'entreprise** : Nous considérons que certains secteurs ne peuvent pas être pris en compte dans l'analyse ESG car les activités sous-jacentes

sont trop controversées. C'est le cas du tabac et des armes controversées, qui sont des secteurs automatiquement exclus de notre univers d'investissement.

- **Le risque de controverses** : Les controverses ont un effet direct sur la réputation d'une entreprise, surtout lorsque les mesures correctives adéquates ne sont pas mises en place. Nous avons fait appel à Vigeo Eiris qui nous fournit des bases de données complètes et mises à jour quotidiennement sur le suivi des controverses. Les controverses sont évaluées en fonction de trois points : La sévérité, la réactivité et la fréquence. L'agrégation de ces controverses au niveau micro donne un score de **gestion des risques liés aux controverses**, et les entreprises les plus mal notées font partie d'une Warning List. Cette démarche est détaillée ci-dessous. Nous intégrons le suivi des controverses pour chaque ligne de notre portefeuille et les entreprises figurant sur la Warning List de Vigeo Eiris sont automatiquement classées au niveau 3 « Sous surveillance » de performance ESG.



Source : Vigeo Eiris. Toute reproduction est interdite.

- **La politique, le déploiement et les résultats des politiques de gestion ESG** : Nous avons fait confiance à Vigeo Eiris comme fournisseur de données ESG car nous sommes en total accord avec leur processus de notation. Nous considérons en effet que le risque ESG doit être géré sous ces 3 angles d'analyse. Définir une stratégie ESG est la première étape, elle doit ensuite être déployée et produire des résultats significatifs. Le processus de notation s'appuie sur 38 critères, répartis en 6 domaines d'analyse : Droits humains, Engagement sociétal, Gouvernance, Environnement, Ressources humaines et Comportements d'affaires. Chaque critère est activé et pondéré en fonction de sa pertinence sectorielle. Cette démarche de notation est détaillée ci-dessous. Nous utilisons les notations Vigeo Eiris pour classer les entreprises en fonction de leur gestion des risques ESG.

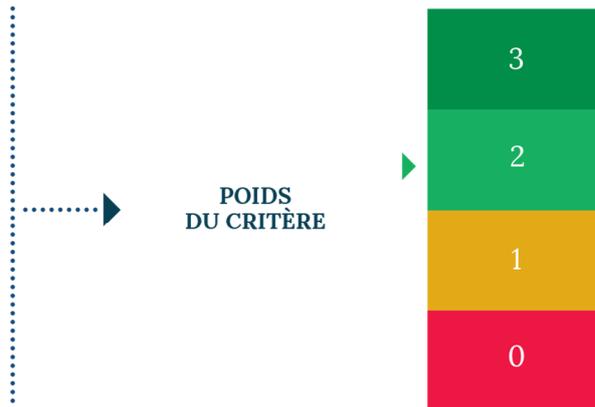
Vigeo Eiris framework					
Human Rights	Human Resources	Business Behavior	Corporate Governance	Environment	Community Involvement
Human Rights in Society	Social Dialogue	Product Safety	Board of Directors	Environmental Strategy	Local Social and Economic Development
Fundamental Labour Rights	Employee Participation	Information To Customers	Audit and Internal Controls	Pollution Prevention and Control	Societal Impact of Products and Services
Non Discrimination and Diversity	Responsible Reorganisations	Customer Relations	Shareholders	Green Products and Services	Philanthropic Contributions
Forced Labour and Child Labour	Career Development	Sustainable Supplier Relationships	Executive Remuneration	Biodiversity	
	Remuneration Systems	Supply Chain: Environmental Factors		Water	
	Health and Safety	Supply Chain: Social Factors		Energy	
	Working Hours	Corruption		Atmospheric Emissions	
		Competition		Waste Management	
		Lobbying		Local Pollution (noise/vibration)	
				Transportation	
				Impacts of Product Use and Disposal	

Source : Vigeo Eiris. Toute reproduction est interdite.

FACTEUR 1
Nature des droits, intérêts et attentes des parties prenantes

FACTEUR 2
Vulnérabilité sectorielle des parties prenantes

FACTEUR 3
Catégories de risques pour l'entreprise



3

PILIER

9

ANGLES D'ANALYSE

4

NIVEAUX DE PERFORMANCE

Pertinence des politiques



Visibilité
Exhaustivité
Portage

100



Avancée

Cohérence du déploiement



Processus
Moyens alloués
Contrôle & système de reporting

60



Robuste

Efficacité des résultats



Indicateurs
Avis des parties prenantes
Gestion des controverses

50



Limitée

30



Faible

0



Source : Vigeo Eiris. Toute reproduction est interdite.

- **La position dans le secteur** : Nous considérons que les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur en termes de gestion des risques ESG ont un avantage concurrentiel indéniable. Ce sont tout d'abord des entreprises qui ont plus rapidement intégré les enjeux autour de la transition écologique et solidaire et qui ont les meilleurs résultats en termes de déploiement de leur stratégie. Par exemple, il est naturel que certains secteurs comme la production d'énergie ou le transport aient un impact environnemental négatif plus fort que le secteur des télécoms ou le luxe. Cependant, les entreprises les mieux positionnées du secteur de la production d'énergie ont intégré les enjeux du développement durable et sont des acteurs essentiels de la transition énergétique. Nous avons donc opté pour une approche best-in-class afin de sélectionner les meilleures valeurs de chaque secteur.

La question des risques et opportunités liés au changement climatique est intégrée à part entière dans le processus de gestion ESG de Cogefi Elixir. En effet, nous sommes convaincus que les entreprises les mieux positionnées sur le pilier environnemental sont les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique et les meilleurs vecteurs de la transition énergétique. La prise en compte de ce risque est intégrée dans les scores de Vigeo Eiris, avec une pondération qui dépend de la matérialité des critères environnementaux pour chaque secteur.

Nous cherchons également à suivre l'impact positif de notre investissement sur la société et sur l'environnement. C'est pourquoi nous avons intégré dans le processus de gestion l'élaboration d'un score d'impact sur 10 indicateurs d'impact choisis par la société de gestion dont le processus est détaillé en (3.5). Ce score d'impact intègre les trois indicateurs environnementaux suivants :

- *Intensité carbone* (Tonnes Emissions équivalent CO2/€M Chiffre d'Affaires)
- *Intensité énergétique* (MWh d'énergie consommée/€M Chiffre d'Affaires)
- *Energy Transition Score* (établi par Vigeo Eiris)

Nous considérons que l'intensité carbone et énergétique, et plus particulièrement leur évolution, sont des critères importants pour relier la croissance de l'entreprise et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergie consommée in fine.

Nous nous engageons dans notre Reporting extra-financier, disponible sur le site internet à communiquer de manière annuelle sur l'intensité carbone du Fonds Cogefi Elixir. Les liens à ces documents sont disponibles ci-dessous :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Estimant que la prise en compte de critères extra-financiers est une fonction centrale de notre activité de gestion d'actifs, Cogefi Gestion a décidé d'impliquer l'ensemble des équipes de gestion à l'ISR et l'intégration ESG.

L'équipe de gestion est composée de :

Hugues Arousseau, Président et Directeur de Cogefi Gestion
Anne d'Anselme, Directrice générale adjointe de Cogefi Gestion
Fabien Vieillefosse, Responsable de la gestion taux et référent ISR
Maxime Chemouny, Gestion taux
Benjamin Rousseau, Gestion actions Small & Mid Caps
Rémy Stauble, Gestion actions
Hugues Sorel, Gestion sous mandat

Depuis début 2019, une personne à temps partiel est recrutée en tant qu'analyste ISR et assistant de gestion, en charge de développer les outils d'intégration ESG pour les gérants de Cogefi Gestion. Ces outils sont supervisés par **Fabien Vieillefosse**, responsable de la gestion taux et référent ISR. Le respect du processus ISR (notamment les ratios de sélectivité et d'amélioration de note) mis en place pour le fonds Cogefi Elixir est contrôlé par **Hugues Arousseau**.

La stratégie d'Investisseur Socialement Responsable de Cogefi Gestion est implémentée et mise en œuvre par la direction, composée de **Hugues Arousseau** et **Anne d'Anselme**.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

Au sein de Cogefi Gestion, nous ne distinguons pas les fonctions d'analyste et de gérant. La société a donc fait le choix d'impliquer l'ensemble de ses équipes de gestion dans l'investissement socialement responsable. La prise en compte des critères extra-financiers fait donc partie intégrante du processus de gestion et l'ensemble des équipes de gestion mentionnées précédemment sont concernées. Depuis début 2019, un analyste ISR en contrat d'alternance complète l'équipe. L'analyse extra-financière et financière étant intimement liées, elles ne font pas l'objet d'un décompte horaire précis.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input type="checkbox"/> SIFs – Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> IIGGC – Institutional Investors Group on Climate Change <input type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

Source : Cogefi Gestion

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

6 Fonds de la maison (Origines, Europe, Flex Dynamic, Flex Moderate, Short Term Bond, High Quality Bond) sont couverts par l'intégration ESG, ce qui laisse la possibilité aux gérants d'utiliser les notations ESG fournies par Vigeo Eiris, mais aussi d'améliorer la note globale de leur portefeuille et de cibler les meilleurs profils ESG de leur secteur. Le gérant peut également suivre plusieurs indicateurs d'impact dont l'intensité carbone. Cette approche n'est cependant pas contraignante.

Nous avons construit un processus ISR pour Cogefi Elixir, avec des contraintes à respecter.

Ci-dessous les encours des différents Fonds en question :

<i>en Millions euros</i>	2017	2018	2019	Couverture
ELIXIR	6	2	10	ISR
EUROPE	46	27	26	ESG
FLEX DYNAMIC	36	37	37	ESG
FLEX MODERATE	19	12	10	ESG
ORIGINES			7	ESG
SHORT TERM BOND	103	48	32	ESG
HIGH QUALITY BOND			14	ESG

L'intégration de critères ESG concerne, au 31 Mai 2020 : **75% des encours** des fonds de Cogefi Gestion.

- ❖ **Intégration ESG** : Les gérants ont la possibilité d'utiliser nos données de notations ESG, sans contraintes :
 - Scores ESG ligne par ligne et au niveau global (comparaison avec l'univers de référence),
 - Suivi de 10 indicateurs d'impact dont l'intensité carbone,
 - Suivi dynamique des controverses.
- ❖ **Processus ISR** : Processus d'Investissement Socialement Responsable, avec des contraintes à respecter.

L'OPC Cogefi Elixir intègre un processus ISR mais n'est pas labellisé à ce jour. Nous avons cependant pour objectif d'obtenir le label ISR au cours de de l'année 2020.

Au 31 Décembre 2019, il représente 10 229 949 € d'encours sous gestion.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

À ce jour, aucun OPC n'est labellisé ISR. Nous avons pour objectif de faire labelliser ISR l'OPC Cogefi Elixir au cours de l'année 2020.

2.10 Quels sont les Fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

À ce jour, aucun OPC n'est labellisé ISR. Nous avons pour objectif de faire labelliser ISR l'OPC Cogefi Elixir au cours de l'année 2020.

3. Données générales sur le Fonds ISR présenté dans ce Code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des Fonds ?

Le Fonds Cogefi Elixir qui est de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, une performance supérieure à l'indice EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis (SXXT Index), au travers d'une sélection de type « stock picking », intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

Cette prise en compte d'indicateurs extra-financiers a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer progressivement et positivement les émetteurs en portefeuille à intégrer des critères ESG dans leur stratégie. A ce titre, nous nous efforçons de maintenir une note ESG globale toujours supérieure à notre indice de référence. En tant que gérant d'actifs, nous avons conscience de l'importance de notre rôle à jouer dans le financement d'une économie plus durable.

La prise en compte des **critères extra-financiers pour le fonds Cogefi Elixir vise quatre objectifs, répartis en 4 piliers :**

- **Environnement :** Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dont la croissance intègre des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, nous calculons l'intensité carbone de notre portefeuille et avons pour objectif que celle-ci soit systématiquement inférieure à 80% de celle de l'univers de référence. Nous sommes convaincus que les changements structurels amèneront l'intensité carbone de notre indice de référence à baisser dans le futur. Ainsi maintenir un niveau significativement inférieur à cet indice est selon nous un engagement de long terme pertinent.

- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la formation du personnel sur les questions RSE et le pourcentage de femmes aux fonctions exécutives, sont des critères que nous favorisons. En particulier, nous cherchons à améliorer la part moyenne de femmes dans l'exécutif afin d'être supérieure au niveau de l'indice de référence à partir de juillet 2023.
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples. Nous veillons notamment à l'indépendance des conseils d'administration, facteur important, selon nous, d'une gouvernance saine alignée avec les intérêts de l'entreprise et de ses parties prenantes. A ce titre, nous avons pour objectif que le pourcentage moyen d'administrateurs indépendants au sein de Cogefi Elixir augmente de 10% sous 3 ans par rapport à son niveau de juillet 2020.
- **Droits humains** : Nous considérons que les controverses liées aux droits humains sont le reflet de défaillances internes qui peuvent à terme impacter négativement et de manière considérable l'activité d'une entreprise. Ainsi nous cherchons à limiter le nombre moyen de controverses graves par émetteur liées aux droits humains à un seuil de 0,20. A titre de comparaison, cet indicateur était environ à 0,50 pour l'EURO STOXX 600 en juillet 2020.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des Fonds ?

3.2.1 Moyens internes

Le Fonds Cogefi Elixir est géré par Anne d'Anselme, Hugues Arousseau et Rémy Stauble. Tous les mois, l'équipe se réunit lors d'un comité d'investissement pour réévaluer la pertinence des investissements.

L'équipe dispose d'outils propriétaires développés en interne sur Excel et VBA. Ces outils permettent de traiter les données recueillies sur Bloomberg et Vigeo Eiris afin de comparer le Fonds et son indice de manière systématique sur les piliers suivants :

- **Analyse des controverses** : Mise à jour quotidienne du suivi des controverses,
- **Analyse de momentum ESG** : Suivi de l'évolution du score ESG dans le temps,
- **Analyse best-in class** : Classement détaillé des entreprises par secteur,
- **Analyse d'impact** : Modèle de scoring d'impact propriétaire (*Cogefi Impact Scoring*)
- **Décision d'investissement** : Agrégation de l'ensemble des filtres ESG et évaluation ESG en fonction des résultats obtenus et de la stratégie ESG développée par Cogefi Gestion.

3.2.2 Moyens externes

Dans le but d'utiliser la donnée ESG la plus fiable possible, nous avons fait appel à Vigeo Eiris, un des pionniers mondiaux de l'analyse ESG.

Vigeo Eiris est une filiale de Moody's, spécialisée dans l'évaluation de type qualitatif des entreprises selon des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Nous avons choisi de faire confiance à Vigeo Eiris car nous apprécions leur méthode de notation, basée sur des critères ESG matériels et sur l'association de trois éléments : politique, déploiement et résultats.

Pour son outil **Cogefi Impact Scoring** (CIS), Cogefi Gestion dispose des données d'impact Vigeo Eiris et également des données ESG de Bloomberg. Le rassemblement de ces deux sources permet d'avoir accès une base de données complète.

Cogefi Gestion est également régulièrement informé par la Sell Side Research de la Société Générale sur les points suivants :

- Rapports d'analyse sectorielle ESG
- Suivi ESG des valeurs européennes
- Études de recherche sur des sujets spécifiques

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) Fonds ?

L'intégration de critères ESG de Cogefi Elixir est mise en œuvre tout au long du processus et suivi d'investissement. Elle consiste en une première phase d'exclusion visant à retirer 20% minimum de l'univers de référence. L'intégration ESG est ensuite utilisée au niveau qualitatif dans la gestion et construction de portefeuille.

Des critères ESG sont pris en compte sur chacun des filtres d'exclusion. Le détail des filtres d'exclusions, de l'intégration ESG et de la méthodologie d'analyse seront développés dans la partie (3.5).

3.3.1 Listes d'exclusion sectorielle

Une liste d'exclusion a été établie sur des critères relatifs à l'armement et au tabac.

De ce fait, les entreprises étant classifiées dans le secteur du tabac (Classification GICS) sont automatiquement exclues de notre univers d'investissement.

Nous utilisons la liste d'exclusion publique de Robeco SAM pour lister les sociétés en lien avec les armes controversées, aussi exclues de l'univers d'investissement.

<https://www.robeco.com/docm/docu-exclusion-policy-and-list.pdf>

Cette liste d'exclusion a été élargie à tous les Fonds de Cogefi Gestion.

3.3.2 Filtre conviction

Ce filtre consiste à exclure les entreprises dont le score Vigeo est inférieur à 33/100. Nous avons détaillé dans la partie (2.4) l'ensemble des critères qui sont utilisés par Vigeo Eiris pour noter un émetteur. Sur l'univers investissable, nous considérons que les sociétés n'ayant pas été notées depuis plus de 18 mois par Vigeo Eiris ne peuvent pas faire l'objet d'une couverture ESG.

3.3.3 Analyse Best in class

Nous considérons que les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur en termes de gestion des risques ESG ont un avantage concurrentiel indéniable. Nous avons établi un filtre consistant à exclure les 30% plus mauvaises notations ESG de leur secteur, donnée fournie par Vigeo Eiris.

3.3.4 Analyse d'impact (Cogefi Impact Scoring)

Cogefi Gestion a fait appel à Vigeo Eiris pour bénéficier d'une base de données ESG fiable. Cependant, pour évaluer l'impact de l'investissement, nous avons décidé de construire un modèle propriétaire, sur des critères que nous avons choisis et que nous considérons comme des indicateurs pertinents pour la transition écologique et sociale des entreprises.

Ainsi, notre modèle se base sur l'évaluation des 10 indicateurs d'impact suivants :

- **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique, score de transition énergétique,
- **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,
- **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, nombre de controverses graves liées aux droits humains.

L'intensité carbone mesure les tonnes d'équivalent CO2 émis par les activités de l'entreprise pour un million de Chiffre d'Affaires. (Source : Bloomberg)

L'intensité énergétique est calculée en mégawattheures d'énergies consommée par million de chiffre d'affaires. (Source Bloomberg)

L'Energy Transition Score est un indicateur (/100) permettant de classer les entreprises en fonction de leur contribution positive à la transition énergétique (Source Vigeo Eiris).

Nous considérons que la représentativité de femmes dans les conseils d'administration et les comités exécutifs des entreprises, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, est un atout indéniable pour les entreprises. (Source : Bloomberg)

Nous considérons que la signature du Pacte Mondial des Nations Unies est un engagement indispensable des entreprises en faveur du développement durable et d'une volonté de coopérer à l'international. (Source : Bloomberg). Ces mêmes entreprises se doivent également

d'être transparentes sur les éventuelles controverses graves liées aux droits humains auxquelles elles ont dû faire face. (Source : Vigeo)

Par ailleurs, intégrer des critères de rémunération des dirigeants relatifs à l'ESG et proposer aux salariés des formations directes à la RSE sont des moyens importants pour intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la même direction. (Source : Bloomberg)

L'étude du score d'impact sur ces 10 indicateurs vs l'univers de référence, le STOXX Europe 600, nous permet de suivre l'impact positif du Fonds.

Au sein de ces 10 indicateurs d'impact, nous attachons une priorité particulière à favoriser 4 d'entre eux pour Cogefi Elixir, un pour chaque pilier, qui contribuent selon nous, à une meilleure valorisation de nos titres dans la durée :

- Environnement : Nous veillons à limiter l'intensité carbone du fond à un maximum de 80% de celle de l'indice EURO STOXX 600. Nous sommes convaincus que les changements structurels amèneront l'intensité carbone de notre indice de référence à baisser dans le futur. Ainsi, maintenir un niveau significativement inférieur à cet indice est selon nous un engagement de long terme pertinent.
- Social : L'accès des femmes aux postes de direction étant une problématique de plus en plus sujette à controverses au sein des entreprises, nous avons pour but de faire progresser la part moyenne de femme au sein des comités exécutifs des émetteurs de notre portefeuille afin d'être au minimum à celle de l'indice de référence à partir de juillet 2023.
- Gouvernance : Nous cherchons à favoriser le pourcentage d'administrateurs indépendants de 10% sous 3 ans par rapport au niveau de juillet 2020.
- Droits humains : Nous tenons à limiter les controverses graves sur les émetteurs de notre portefeuille car elles peuvent être un facteur de risque important sur la valorisation de nos titres. Ainsi, nous cherchons à ne pas dépasser un nombre moyen de controverses par émetteur de 0,20. A titre de comparaison, cet indicateur était à environ 0,50 pour l'EURO STOXX 600 en juillet.

3.3.5 Analyse des controverses

Vigeo fournit une base complète et mise à jour quotidiennement sur les controverses des entreprises de notre univers d'investissement. Ces controverses sont classées en fonction de trois points :

- Sévérité
- Fréquence
- Réactivité

L'agrégation des controverses au niveau d'une entreprise permet à Vigeo Eiris de déterminer un « Controversy Risk Mitigation » score. Les entreprises considérées comme les plus controversées sont placées sur une Warning List. Ces sociétés en Warning List sont automatiquement placées en catégorie « Sous surveillance » dans notre univers d'analyse ESG.

3.3.6 Analyse best effort momentum

Nous sommes également attentifs à l'évolution du comportement ESG d'un émetteur. Pour le Fonds Cogefi Elixir, nous suivons donc les évolutions de pratiques et de score ESG des émetteurs comme critère de suivi de gestion.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) Fonds ?

Les critères environnementaux pris en compte dans la gestion de Cogefi Elixir prennent en compte des éléments et principes liés au changement climatique et à la transition énergétique.

Celle-ci se fait à deux niveaux, tout d'abord lors de l'analyse de score Vigeo pour le filtre conviction. Comme décrit dans la partie (2.4), les critères pris en compte dans le pilier Environnement sont les suivants :

- Stratégie environnementale
- Pollution, prévention et contrôle
- Produits et services verts
- Respect de la biodiversité
- Gestion de l'eau
- Energie
- Emissions atmosphériques
- Gestion des déchets
- Pollution locale (sonore)
- Transport
- Impact de produits utilisés

Dans un deuxième temps, lors de l'analyse d'impact via notre modèle **Cogefi Impact Scoring**, nous recalculons des indicateurs environnementaux spécifiques :

- *Intensité carbone* (Tonnes Emissions CO2/€M Chiffre d'Affaires)
- *Intensité énergétique* (MegaWatt-heures d'énergie consommée/€M Chiffre d'Affaires)
- *Energy Transition Score* (établi par Vigeo Eiris)

Ces indicateurs nous permettent de suivre l'impact positif du Fonds sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

La stratégie ESG est présente sur l'ensemble du processus d'investissement du Fonds Cogefi Elixir.

Le Fonds a un double objectif :

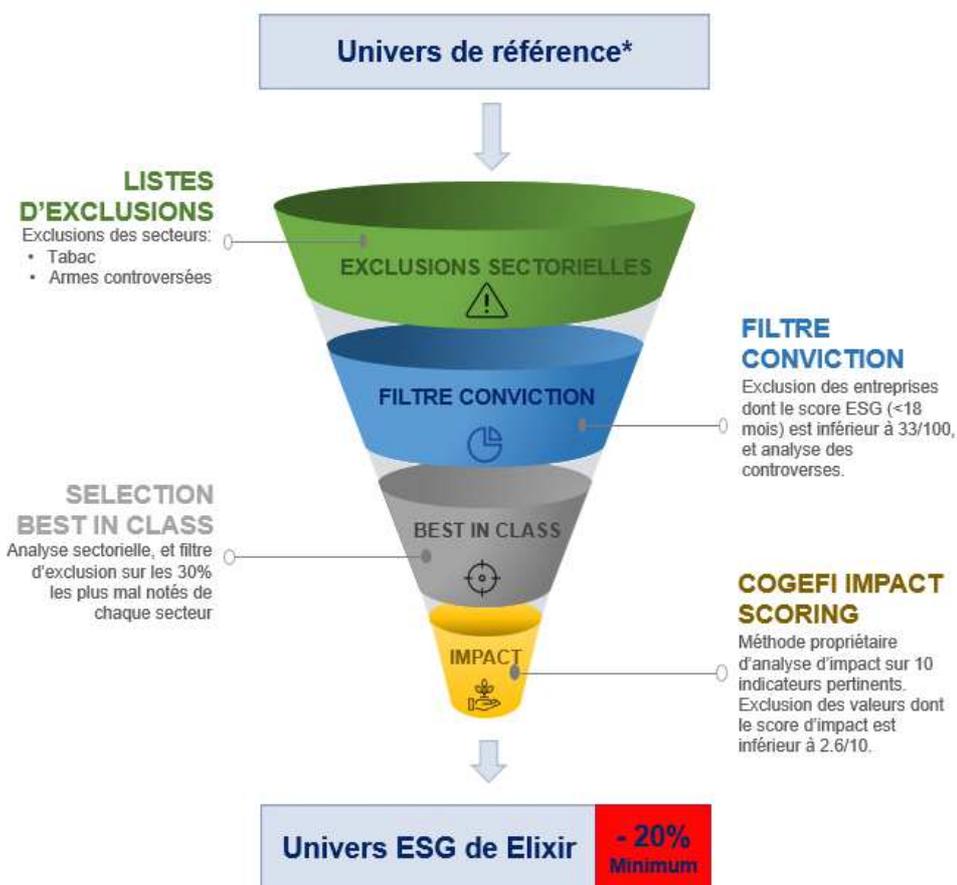
- Exclure 20% des valeurs de l'univers d'investissement de référence, les plus mauvais profils ESG de leur secteur d'activité,
- Avoir une note ESG globale moyenne supérieure à l'Univers de référence après élimination des 20% plus mauvais élèves ESG.

Pour cela, la société de gestion a développé un processus ESG best-in class qui se décline en trois parties :

- Les sociétés doivent passer 4 filtres d'exclusion dont les détails sont explicités ci-dessous (20% des sociétés sont exclues suite à cette étape) → 3.5.1
- Les 80% restants sont évalués en fonction de plusieurs métriques ESG, et sont classés en trois catégories → 3.5.2
- Au cours de la sélection des valeurs en portefeuille, les sociétés ayant les meilleurs profils ESG sont recherchés par la société de gestion, afin d'avoir un score global ESG supérieur à l'univers de référence → 3.5.3

3.5.1 Filtres d'exclusion

Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers de référence. L'univers ESG résultant de ces filtres élimine minimum 20% des émetteurs de l'univers de référence.



Source : Cogefi Gestion

*Stoxx Europe 600

3.5.1.1 Exclusions sectorielles

Une liste d'exclusion a été établie sur des critères relatifs à l'armement et au tabac.

De ce fait, les entreprises étant classifiées dans le secteur du tabac (Classification GICS) sont automatiquement exclues de notre univers d'investissement.

Nous utilisons la liste d'exclusion publique de Robeco SAM pour lister les sociétés en lien avec les armes controversées, aussi exclues de l'univers d'investissement.

<https://www.robeco.com/docm/docu-exclusion-policy-and-list.pdf>

Cette liste d'exclusion a été élargie à tous les Fonds de Cogefi Gestion.

3.5.1.2 Filtre conviction

Notre seconde étape consiste à exclure du périmètre d'investissement les entreprises dont le score ESG sur Vigeo Eiris est inférieur à 33/100.

Nous considérons que, dans le processus de notation Vigeo Eiris, c'est une note minimale « all in universe » pour une entreprise.

Nous considérons comme non couvertes par l'analyse ESG les entreprises dont le score global a été établi par Vigeo il y a plus de 18 mois.

Ce seuil peut être amené à augmenter pour s'assurer de systématiquement retirer 20% minimum des valeurs de l'univers d'investissement.

3.5.1.3 Filtre sélection « Best in class »

Nous considérons que les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur en termes de gestion des risques ESG ont un avantage concurrentiel indéniable. Nous avons établi un filtre consistant à exclure les 30% plus mauvaises notations ESG de leur secteur.

Une analyse sectorielle est effectuée pour chaque secteur identifié sur l'univers Large Cap Europe de Vigeo Eiris. Chaque entreprise est classée dans son secteur et par zone géographique. Ce classement est ensuite retraité par nos équipes en internes, et les émetteurs sont répartis en 6 catégories.

Les entreprises classées « - - - » et « - - » correspondant aux 30% plus mal notés de leur secteur sont automatiquement exclues du périmètre d'investissement.

+++	10% top	
++	10-30% top	
+	30-50% top	
-	30-50% worst	
--	10-30% worst	→ Exclues
---	10% worst	

Source : Cogefi Gestion

3.5.1.4 Cogefi Impact Scoring

Cogefi Gestion a construit un outil d'analyse d'impact sur la transition écologique et sociale des entreprises afin de suivre l'impact positif de son investissement. Cet outil propriétaire, *Cogefi Impact Scoring* se base sur l'évaluation des 10 indicateurs d'impact suivants :

- **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique, score de transition énergétique,
- **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,

- **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, nombre de controverses graves liées aux droits humains.

Un score d'impact sur 10 est attribué à chaque entreprise selon la règle simple suivante : Pour chaque indicateur, si son score est meilleur que la moyenne de l'univers de référence, on lui attribue 1 point, sinon 0. Une entreprise dont moins de 6 de ces indicateurs sont accessibles n'est pas considérée comme couverte par cet outil.

Les entreprises dont le score d'impact est inférieur à 2.6/10 sont automatiquement exclues de notre périmètre d'investissement.

Ce seuil peut être amené à augmenter pour s'assurer de systématiquement retirer 20% minimum des valeurs de l'univers d'investissement.

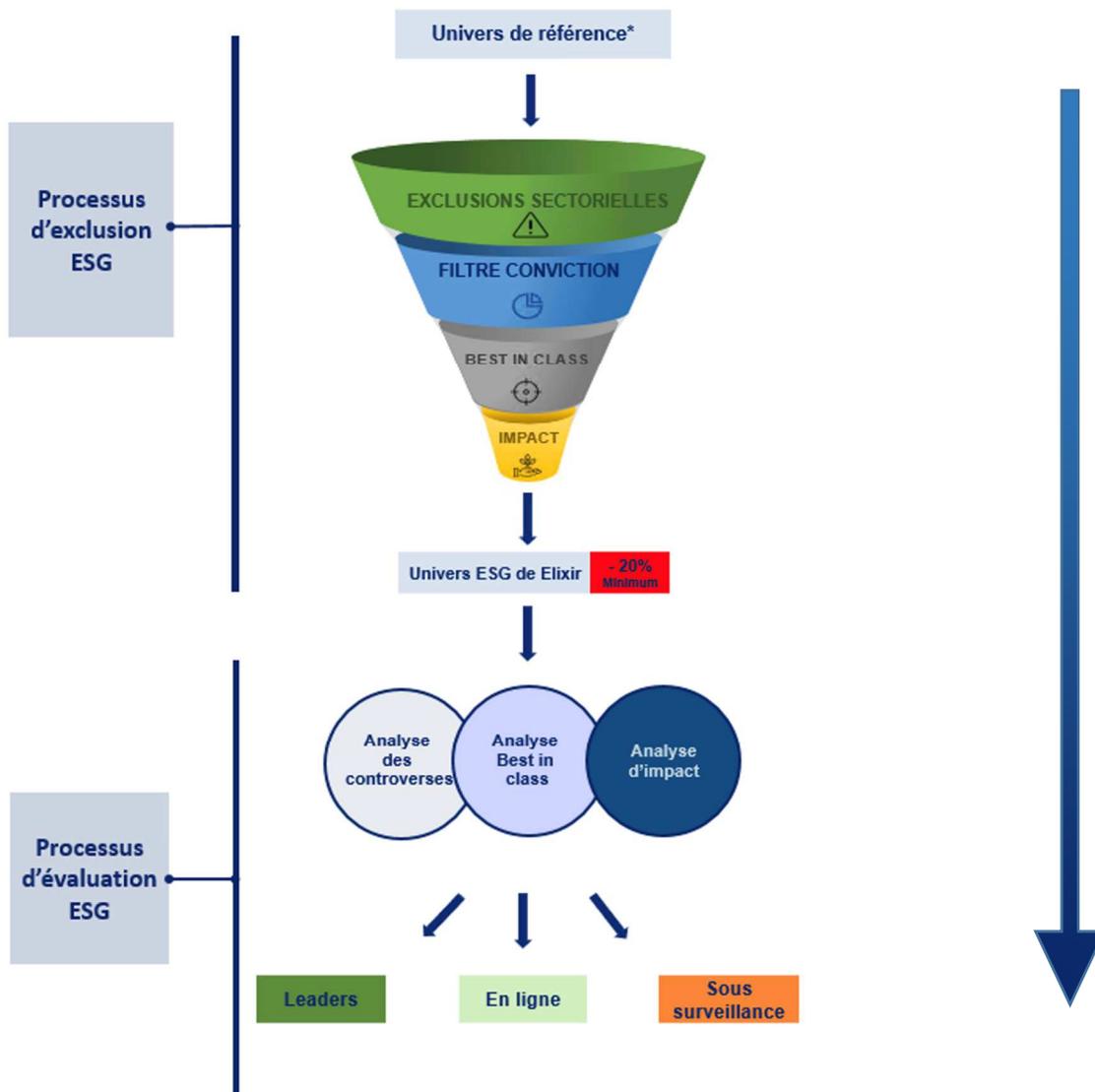
L'objectif de ce score est de pouvoir suivre l'impact positif de notre portefeuille vis-à-vis de l'univers de référence.

3.5.2 L'évaluation ESG

L'Univers ESG résultant de l'application des filtres d'exclusion contient 80% des valeurs initiales de l'Univers de référence.

Ces sociétés sont classées dans les 3 catégories suivantes selon une analyse best-in class :

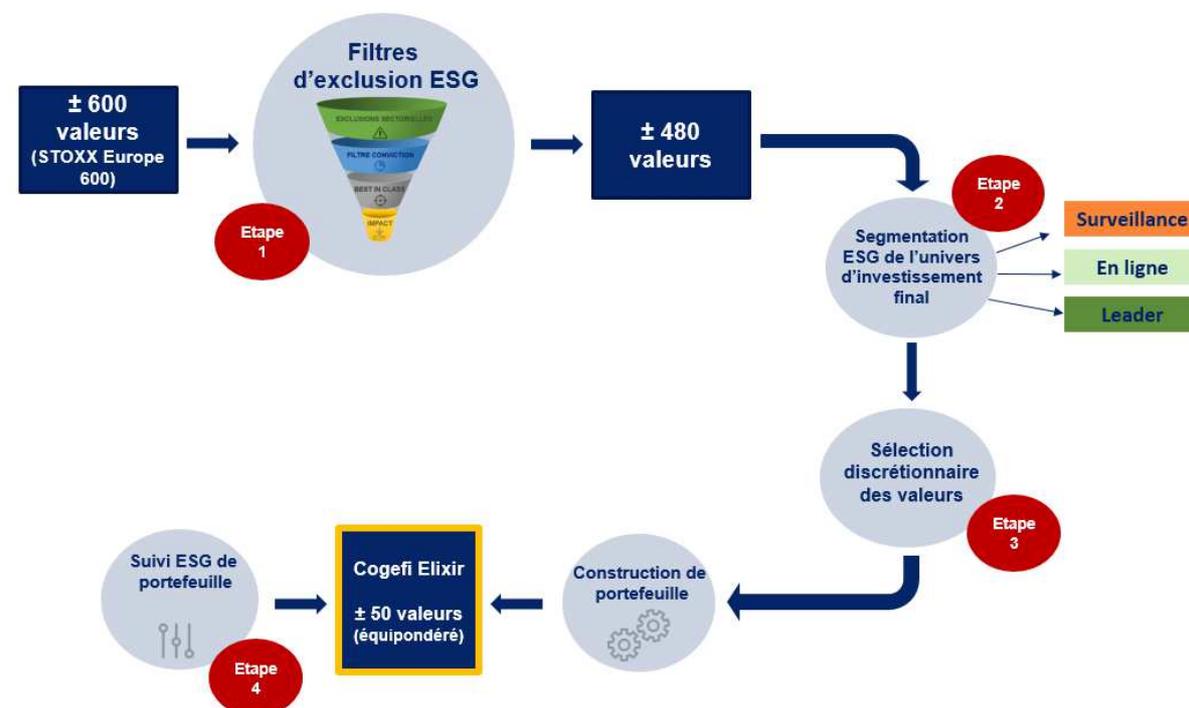
- **Sous surveillance** : Cette catégorie contient deux types de sociétés : Celles ayant un fort risque de controverses en étant placée sur la Warning List de Vigeo Eiris (3.3.5) et celles n'étant pas positionnées dans les 50% meilleures sociétés de leur secteur d'activité en termes de score ESG (Revoir tableau 3.5.1.3). Ces sociétés sont activement surveillées par l'équipe de gestion,
- **Leaders** : Cette catégorie contient les sociétés étant positionnées dans les 10% des meilleurs profils ESG de leur secteur. Ce sont les « meilleurs élèves » ESG de leur secteur d'activité.
- **En ligne** : Cette catégorie contient les sociétés ayant passé avec succès les filtres d'exclusion mais n'étant ni « Sous surveillance », ni « Leaders ». Nous considérons leur profil ESG comme convenable.



Source : Cogefi Gestion

Sur l'univers investissable, nous considérons que les sociétés n'ayant pas été notées depuis plus de 18 mois par Vigeo Eiris ne peuvent pas faire l'objet d'une couverture ESG. Le cas échéant, une analyse ad hoc peut être menée par l'équipe pour réévaluer la note ESG si cela paraît justifié. Le taux d'émetteurs non couverts par l'analyse ESG ne doit pas dépasser 10% des émetteurs en portefeuille.

3.5.3 Synthèse du processus



Source : Cogefi Gestion

3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les gérants de Cogefi Elixir utilisent principalement deux sources de données ESG : Vigeo Eiris et Bloomberg. Les données de Vigeo sur l'évaluation des émetteurs (E, S, G, classement sectoriel et par critère) sont disponibles dans un livrable Excel mis à jour tous les mois. Ces données peuvent être actualisées selon les analyses ad hoc de l'équipe.

Les données extraites de Bloomberg sont principalement des indicateurs d'impact dont la fréquence est révisée en fonction de la disponibilité de l'information.

Les controverses sont mises à jour quotidiennement sur la plateforme Vigeo et permettent de piloter les émetteurs de façon continue.

Le suivi des controverses est effectué de la manière suivante :

- L'équipe de gestion reçoit systématiquement des alertes Vigeo Eiris par mail en cas de controverses affectant un émetteur,
- Lors de chaque comité de gestion mensuel d'Elixir, un point est fait sur les controverses des valeurs en portefeuille. En cas de controverses sur un émetteur, l'équipe de gestion évalue de manière discrétionnaire si celle-ci est suffisamment sévère pour faire l'objet d'une exclusion du portefeuille. Un point est systématiquement fait sur les sociétés placées « Sous surveillance »,

- Le suivi des controverses est archivé dans un compte rendu mensuel.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

En (3.5), nous avons détaillé le processus d'évaluation ESG best-in class des émetteurs de l'univers d'investissement.

Les émetteurs sont au final classés en 4 catégories :

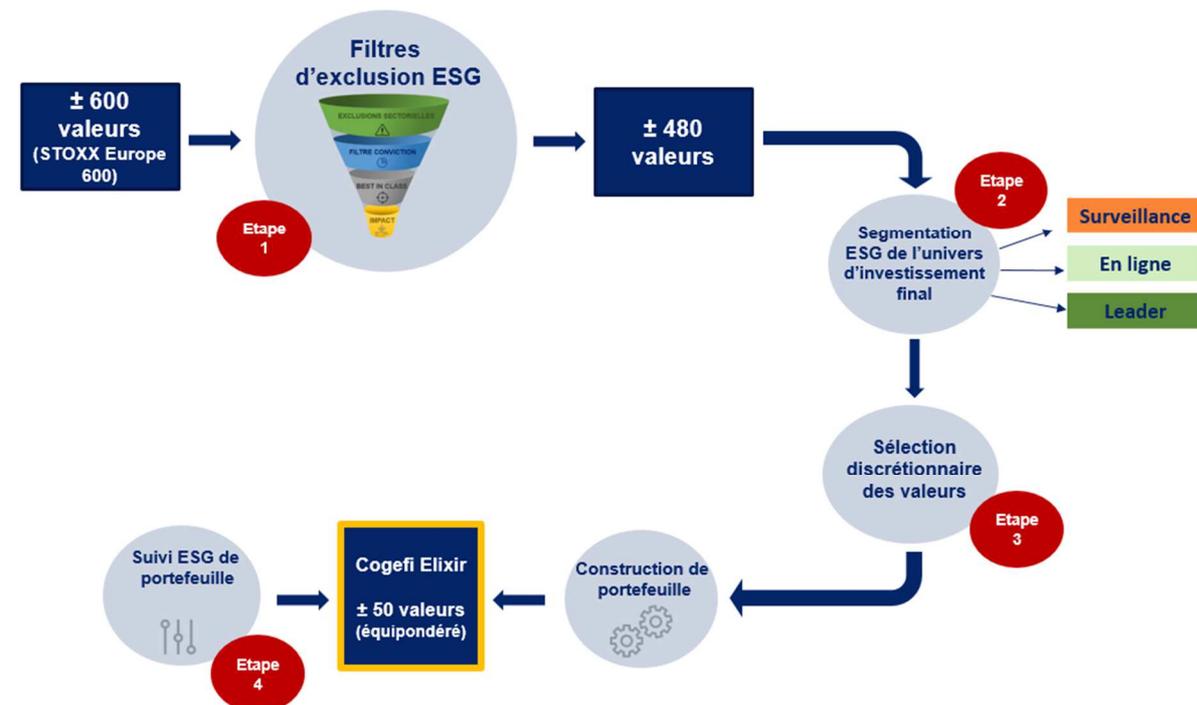
- **Exclus** : Ces sociétés ne passent pas les 4 filtres d'exclusion décrits en (3.5). Elles représentent 20% de l'univers d'investissement de référence et sont exclues de l'univers d'investissement final du Fonds. Ce sont les plus « mauvais élèves » ESG de leur secteur d'activité.
- **Sous surveillance** : Ces sociétés sont investissables mais surveillées par l'équipe de gestion car elles ont soit un fort risque de controverses soit elles ne font pas partie des 50% meilleurs profils ESG de leur secteur d'activité, tout en passant les filtres d'exclusion.
- **Leaders** : Ces sociétés sont les « meilleurs élèves » ESG de leur secteur d'activité. Elles sont positionnées dans les 10% les meilleurs de leur secteur.
- **En ligne** : Ces sociétés ont un profil ESG convenable, sans être « leaders ». Cela concerne la majorité des sociétés de l'univers d'investissement final.

Au final, 20% des sociétés sont exclus de l'univers d'investissement final. L'objectif du Fonds est d'avoir une note ESG globale moyenne supérieure à l'Univers de référence après élimination de ces 20%. Les valeurs considérées comme « Leaders » sont donc activement prises en compte dans la construction du portefeuille.

Le Fonds peut s'appuyer sur des analyses qualitatives afin de bénéficier d'autres sources d'analyse ESG. De ce fait, Cogefi Gestion s'appuie sur des travaux d'analyse sectorielle de la Société Générale Research afin de prendre en compte les enjeux ESG les plus matériels au sein de chaque secteur d'investissement.

Des analyses ESG par valeur sont également réalisées par Société Générale Research afin de suivre certaines sociétés.

Lors de la sélection des valeurs, les gérants regardent les niveaux d'intensité carbone et les éventuelles controverses liées aux droits humains afin de s'aligner aux objectifs de niveau d'intensité carbone et de controverses visés par le fond.



Source : Cogefi Gestion

Au sein de Cogefi Gestion, nous considérons que l'analyse extra-financière est une composante essentielle dans l'analyse fondamentale d'une société. Ces critères sont donc directement pris en compte dans la construction de portefeuille.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Dans la construction du portefeuille, les critères environnementaux sont pris en compte de manière quantitative à deux niveaux :

- Les sociétés les plus mal notées, ce qui inclut les plus mauvais acteurs du pilier environnemental, sont exclues de l'univers d'investissement,
- Le score d'impact de chaque émetteur (3.5.1.4) prend en compte 3 indicateurs environnementaux : L'Intensité carbone, l'Intensité énergétique et un score de transition développé par Vigeo Eiris.

Cogefi Gestion est convaincu que certains secteurs d'activité font face à des défis gigantesques de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes donc

attentifs à l'évolution et aux objectifs de réduction d'empreinte carbone des sociétés de notre univers d'investissement. En particulier, lors de la sélection discrétionnaire des valeurs, les gérants regardent le niveau d'intensité carbone afin de vérifier que la valeur en question reste compatible avec l'objectif de limitation de l'intensité carbone du portefeuille à 80% de celle de l'indice de référence.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du Fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Nous nous assurons que 90% minimum du nombre d'émetteurs du Fonds aient une évaluation ESG (3.5).

Par exemple, les sociétés dont l'analyse ESG n'a pas été mise à jour depuis plus de 18 mois ne sont pas considérées comme couvertes par l'analyse ESG.

4.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus ESG a été mis en place pour Cogefi Elixir le 30 Avril 2020.

4.5 Une part des actifs du ou des Fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

4.6 Le ou les Fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Non.

4.7 Le ou les Fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non.

4.8 Le ou les Fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ; - d'OPCVM de droit français et/ou européen, - de FIA de droit français et/ou européen (Fonds d'investissement à vocation générale).

En pratique, le FCP n'investit pas dans des OPC.

5. Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des Fonds ?

La liste d'exclusion est communiquée aux prestataires de Cogefi Gestion liés à la gestion :

- Exoé, table de négo externalisée : empêche le passage d'ordres sur la liste des valeurs exclues (ex ante)
- SGSS, valorisateur qui contrôle a posteriori l'éventuelle présence d'une valeur exclue dans les inventaires

En second niveau,

1/ l'équipe de contrôle des risques contrôle hebdomadairement le bon respect de ces ratios a posteriori, formalise son contrôle et ses éventuelles actions dans le compte-rendu de gestion hebdomadaire.

Nous identifions deux risques potentiels de ce processus :

- Les scores ESG peuvent graduellement augmenter au cours du temps et par conséquent les seuils fixés pour l'univers d'investissement peuvent ne plus supprimer 20% de l'univers d'investissement de référence. **Nous avons donc intégré dans nos outils ESG une procédure visant à ajuster automatiquement ces seuils pour**

systematiquement supprimer 20% minimum de l'Univers d'Investissement initial.

- Une société investie en portefeuille dont le profil ESG se dégrade et ne passe plus avec succès les filtres d'exclusion. Le gérant désinvestit alors la valeur dans le plus court délai. **Afin de ne pas influencer sur le cours du titre, le gérant s'engage à céder 10% maximum du volume traité quotidiennement sur ce titre.**

2/ la Direction de la gestion s'assure hebdomadairement du respect de la liste d'exclusion via la revue du fichier de suivi des « nouvelles valeurs ».

3/ le RCCI s'assure de l'existence, de la cohérence et du respect du dispositif ISR. Dans son contrôle de la bonne application de la stratégie ESG, le RCCI s'assure de :

- L'exercice des droits de votes conformément à la politique de vote établie,
- Le respect de la politique d'engagement,
- Le respect de la politique d'exclusion

Cogefi Gestion met en œuvre une démarche ESG basée sur une analyse extra-financière des entreprises, une approche multisectorielle Best in class et une politique d'engagement pour le Fonds Cogefi Elixir.

L'équipe de gestion suit de manière permanente la notation ESG des titres détenus en portefeuilles ainsi que la notation globale du Fonds et s'engage à systématiquement :

- Respecter le filtre exclusion : ne pas être investi sur les valeurs n'ayant pas passé les filtres d'exclusion,
- Conserver un univers d'investissement réduit de 20% par rapport à l'univers de référence,
- Avoir une couverture ESG minimum de 90% du portefeuille,
- Veiller à avoir une note ESG globale moyenne supérieure à l'Univers d'investissement de référence après élimination de 20% des valeurs
- Assurer un suivi des controverses
- Surveiller les 4 ratios d'impacts pour suivre les objectifs recherchés par le fonds COGEFI Elixir

Ces données sont gérées par des outils internes automatisés qui permettent au gérant de piloter le respect de ces ratios avant et après chaque trade.

Ces outils permettent donc au gérant de simuler à priori l'impact de l'introduction d'un titre sur le score moyen du portefeuille, et si celui-ci respecte les filtres d'exclusion. Les ratios et les éventuelles alertes sont archivés à fréquence hebdomadaire et fin de mois sur le réseau et historisés depuis le lancement de la stratégie ISR.

La liste d'exclusion est communiquée aux prestataires de Cogefi Gestion liés à la gestion :

- Exoé, table de négo externalisée : empêche le passage d'ordres sur la liste des valeurs exclues (ex ante)
- SGSS, valorisateur qui contrôle a posteriori l'éventuelle présence d'une valeur exclue dans les inventaires

La note ESG globale moyenne, comme les 3 autres ratios ESG contraignants, peuvent être surveillés en permanence via l'onglet RCCI du fichier Elixir_ISR. Un contrôle des 4 ratios contraignants du label ISR (exclusion de 20% des émetteurs, note ESG globale moyenne supérieure à celle de l'indice de référence, maximum de 10% d'émetteurs non notés, pas d'émetteurs notés « Exclus ») est formalisé lors de chaque comité de gestion hebdomadaire.

La procédure ESG est construite de manière à ajuster automatiquement les seuils afin d'obtenir toujours une exclusion minimum de 20% par rapport à l'indice de référence. Cependant, dans le cas exceptionnel où ce seuil ne serait pas respecté, nous ajusterons les seuils manuellement et suivrons la procédure sur les émetteurs notés « Exclus » en cas de passage d'une valeur dans cette catégorie.

Si un émetteur est noté « Exclus », les gérants s'engagent à vendre la valeur sous un délai d'un mois.

Si la note ESG globale moyenne est inférieure à celle de l'indice de référence, les équipes de gestion s'engagent à faire les changements de valeurs nécessaires pour retrouver une note ESG globale moyenne répondant au critère sous un délai d'un mois.

Le ratio d'émetteurs non notés par Vigeo est en grande partie contrôlable par la sélection des gérants. Nous n'avons pas eu jusqu'ici d'émetteur non noté dans le fonds Cogefi Elixir. Dans une philosophie de confiance envers les capacités de notations de Vigeo, les gérants évitent normalement d'investir dans des valeurs non notées.

Les 4 objectifs d'impacts visés par le fond Cogefi Elixir ne sont pas contraignants mais font preuve d'un suivi régulier. Afin de s'assurer de la bonne atteinte de ces objectifs d'impacts par pilier, un comité de gestion mensuel du fonds a été mis en place lors duquel l'équipe de gestion regarde les ratios d'impacts visés et discutent des éventuelles actions à prendre pour respecter les objectifs.

Au cours du comité de gestion mensuel du Fonds Elixir, un compte rendu est réalisé sur :

- Le suivi des controverses via un fichier Excel récapitulatif des controverses sur les valeurs en portefeuille établi grâce aux alertes mails et à la base de données de Vigeo.
- Le suivi des indicateurs d'impacts correspondant aux objectifs ESG recherchés par COGEFI Gestion

Les 4 ratios d'impacts regardés sont les suivants :

- ❖ Environnement : Niveau d'intensité carbone inférieur à 80% de celui de l'indice de référence.
- ❖ Social : Part moyenne des femmes dans les comités exécutifs des entreprises en portefeuille vs celle de l'indice de référence. Cette part doit idéalement augmenter dans le temps. L'objectif est de faire mieux que l'indice de référence d'ici juillet 2023.

- ❖ Gouvernance : Evolution de la part moyenne d'administrateurs indépendants. L'objectif est de faire progresser cette part de 10% sous 3 ans relativement au niveau de juillet 2020.
- ❖ Droits humains : Nombre moyen de controverses graves par émetteur liées aux droits humains inférieur à 0,2.

Les controverses sont surveillées au quotidien via le système d'alerte de Vigeo. En cas d'alerte sur une valeur en portefeuille, la controverse est référencée dans l'onglet « Suivi des controverses » du compte rendu de comité de gestion mensuel précédemment cité. L'équipe de gestion examine les alertes au cas par cas et peut suivant la gravité estimée de la controverse, décider de:

- ❖ Conserver la valeur si la gravité est jugée faible.
- ❖ Mettre cet émetteur en warning list dans le fichier Excel de suivi, contacter dans un premier temps les équipes de Vigeo et les relations investisseurs de l'entreprise afin d'obtenir plus d'information et attendre le prochain comité de gestion mensuel si la gravité est jugée non négligeable. S'il n'y a pas de nouvelles informations laissant présager une aggravation de la situation, la décision de conserver le titre ou de le vendre sous 30 jours se fera lors de ce comité.
- ❖ Vendre dans les plus brefs délais si la gravité est jugée haute.

Pour les sociétés mises en warning list, un suivi de l'actualité de ces controverses est réalisé. En cas d'informations venant à estimer la gravité de la controverse comme « haute », le processus précédemment décrit est suivi. A l'inverse, ce suivi peut nous amener à retirer la surveillance en cas de résolution avérée.

L'équipe de gestion s'assure également que le portefeuille ne détient pas plus de 10% (en nombre de valeurs détenues) de valeurs dites « sous surveillance ». Là encore, si le seuil de 10% devait être atteint, l'équipe de gestion a 30 jours pour vendre les valeurs qu'elle juge les plus susceptibles d'affecter la performance financière et/ou le respect des contraintes et objectifs ESG fixés.

Le suivi des seuils analyses et décisions sont formalisées dans le fichier de compte-rendu du comité de gestion mensuel. Les contrôles de la conformité sur les controverses et les objectifs d'impacts se font sur les données enregistrées dans ce fichier via les onglets « Suivi des controverses » et « Suivi ESG ».

En second niveau,

1/ l'équipe de contrôle des risques contrôle hebdomadairement le bon respect des ratios a posteriori, formalise son contrôle et ses éventuelles actions dans le compte-rendu de gestion hebdomadaire.

Nous identifions deux risques potentiels de ce processus :

- Les scores ESG peuvent graduellement augmenter au cours du temps et par conséquent les seuils fixés pour l'univers d'investissement peuvent ne plus supprimer 20% de l'univers d'investissement de référence. **Nous avons donc intégré dans nos outils ESG une procédure visant à ajuster automatiquement ces seuils pour systématiquement supprimer 20% minimum de l'Univers d'Investissement initial.**
- Une société investie en portefeuille dont le profil ESG se dégrade et ne passe plus avec succès les filtres d'exclusion. Le gérant désinvestit alors la valeur dans le plus court délai. **Afin de ne pas influencer sur le cours du titre, le gérant s'engage à céder 10% maximum du volume traité quotidiennement sur ce titre.**

2/ la Direction de la gestion s'assure hebdomadairement du respect de la liste d'exclusion via la revue du fichier de suivi des « nouvelles valeurs ».

3/ le RCCI s'assure de l'existence, de la cohérence et du respect du dispositif ISR. Dans son contrôle de la bonne application de la stratégie ESG, le RCCI s'assure de :

- L'exercice des droits de votes conformément à la politique de vote établie,
- Le respect de la politique d'engagement,
- Le respect de la politique d'exclusion
- Des contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau sur les controverses et les ratios ESG

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des Fonds ?

La qualité ESG du Fonds est évaluée par plusieurs critères.

- ❖ Tout d'abord, la **note moyenne pondérée du portefeuille** est une donnée importante, et nous estimons qu'elle doit être durablement supérieure à la note ESG de l'univers de référence.
- ❖ Nous considérons qu'au sein de chaque secteur d'activité, les sociétés les plus en avance sur les sujets de durabilité et de transition sont les leaders de leur secteur. Nous attachons beaucoup d'importance à surpondérer la part d'acteurs évalués comme « *Leaders* » par nos outils d'analyse best-in class.

- ❖ Via notre outil **Cogefi Impact Scoring**, nous pouvons optimiser le score d'impact global du portefeuille (3.5.1.4) afin d'avoir un impact positif sur la transition écologique et sociale des entreprises.

La société de gestion effectue un reporting extra-financier trimestriel du fonds, disponible sur le site internet, mettant en exergue les données suivantes :

- Score Global du Fonds vs Univers de référence,
- Scores Environnemental, Social et Gouvernance du Fonds vs Univers de référence,
- Suivi des 4 indicateurs d'impact correspondant aux objectifs par pilier (Environnemental, Social, Gouvernance et Droits Humains) visés par le fond Elixir.

Les 4 objectifs visés sont les suivants :

- ❖ Environnement : Limiter le réchauffement climatique via le maintien d'une intensité carbone du fond inférieure à 80 % de celle de l'indice de référence.
- ❖ Social : Faire progresser la part moyenne de femmes à l'exécutif dans le portefeuille jusqu'à être supérieure à celle de l'indice de référence à partir de juillet 2023.
- ❖ Gouvernance : Augmentation de la part moyenne d'administrateurs indépendants dans le portefeuille de 10% sous 3 ans par rapport à celle de juillet 2020.
- ❖ Droits Humains : Limiter le nombre moyen de controverses par émetteur liées aux droits humains à 0,2. A titre de comparaison, celui de l'indice de référence était à environ 0,50 en juillet 2020.

Le suivi du score d'impact est disponible sur notre rapport article 173 également disponible sur le site internet :

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les Fonds ?

Pour évaluer l'impact de l'investissement, nous avons décidé de construire un modèle propriétaire, sur des critères que nous avons choisis et que nous considérons comme des indicateurs pertinents pour la transition écologique et sociale des entreprises.

Ainsi, notre modèle se base sur l'évaluation des 10 indicateurs d'impact suivants :

- **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique, score de transition énergétique,
- **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,

- **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, nombre de controverses graves liées aux droits humains.

L'intensité carbone mesure les tonnes d'équivalent CO2 émis par les activités de l'entreprise pour un million de Chiffre d'Affaires. (Source : Bloomberg)

L'intensité énergétique est calculée en mégawattheures d'énergies consommée par million de chiffre d'affaires. (Source Bloomberg)

L'Energy Transition Score est un indicateur (/100) permettant de classer les entreprises en fonction de leur contribution positive à la transition énergétique (Source Vigeo Eiris).

Nous considérons que la représentativité de femmes dans les conseils d'administration et les comités exécutifs des entreprises, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, est un atout indéniable pour les entreprises. (Source : Bloomberg)

Nous considérons que la signature du Pacte Mondial des Nations Unies est un engagement indispensable des entreprises en faveur du développement durable et d'une volonté de coopérer à l'international. (Source : Bloomberg). Ces mêmes entreprises se doivent également de ne pas avoir été trop exposées à des controverses graves liées aux droits humains. (Source : Vigeo)

Par ailleurs, intégrer des critères de rémunération des dirigeants relatifs à l'ESG et proposer aux salariés des formations directes à la RSE sont des moyens importants pour intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la même direction. (Source : Bloomberg)

L'étude du score d'impact sur ces 10 indicateurs vs l'univers de référence, le Stoxx Europe 600, nous permet de suivre l'impact positif du Fonds.

Nous avons décidé de communiquer dans notre reporting extra-financier du fonds sur les indicateurs d'impacts suivants et de les comparer à l'indice de référence :

- Représentativité des femmes dans l'entreprise (au conseil d'administration et aux fonctions exécutives) et évolution depuis le niveau de juillet 2020.
- % d'administrateurs indépendants au conseil d'administration et évolution depuis le niveau de juillet 2020.
- Nombre moyen de controverses liées aux droits humains par émetteur
- Intensité carbone

Ce reporting extra-financier est disponible sur notre site internet :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des Fonds ?

L'ensemble des moyens de communication à disposition de Cogefi Gestion sont mobilisés :

- **Site internet** : L'ensemble de la politique d'investissement ESG de Cogefi Gestion est disponible sur le site internet, avec l'accès aux documents suivants dans les documents réglementaires du Fonds :
 - ✓ Politique ESG de Cogefi Gestion : Rapport Article 173
 - ✓ Code de Transparence
 - ✓ Politique de vote
 - ✓ Politique d'engagement
 - ✓ Reporting extra-financier

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

Le Code de Transparence ainsi que le Reporting extra-financier du Fonds Cogefi Elixir sont disponibles sur la page spécifique au Fonds :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

- **Presse** : Publication d'éditoriaux, de communiqués, de revues de presse
- **Vidéos** : Club Patrimoine, Le Revenu

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique de vote, d'engagement et le rapport sur l'exercice des droits de votes de Cogefi Gestion sont disponibles sur notre site :

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>